

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1477****12 octobre 2002****SOMMAIRE**

<b>Air Print S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70854</b>	<b>Mégagestion S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70857</b>
<b>(Raymond) Boon Alimentation, S.à r.l., Schiff- flange.</b> .....	<b>70851</b>	<b>MGP Technologies, S.à r.l., Luxembourg.</b> .....	<b>70864</b>
<b>(Raymond) Boon Alimentation, S.à r.l., Schiff- flange.</b> .....	<b>70851</b>	<b>MGP Technologies, S.à r.l., Luxembourg.</b> .....	<b>70867</b>
<b>Cofiva S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70850</b>	<b>Monday Finance Vehicle I, S.à r.l., Luxembourg .</b>	<b>70880</b>
<b>Complete Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70849</b>	<b>Monday Finance Vehicle II, S.à r.l., Luxembourg .</b>	<b>70871</b>
<b>Coravit AG &amp; Co II KG, Luxembourg</b> .....	<b>70863</b>	<b>Monday International, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>70868</b>
<b>Coravit AG, Luxembourg</b> .....	<b>70863</b>	<b>Monday International, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>70869</b>
<b>Descorbis S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70852</b>	<b>Monday Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.</b> .....	<b>70869</b>
<b>Descorbis S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70852</b>	<b>Monday Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.</b> .....	<b>70870</b>
<b>Educap S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>70855</b>	<b>Ofur Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70857</b>
<b>Educap S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>70855</b>	<b>Prolingua ILC S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70855</b>
<b>Eurobakers Luxembourg S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>70879</b>	<b>R.C.L. International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70857</b>
<b>Furla International Holding S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>70853</b>	<b>Scottish Equitable International S.A., Luxem- bourg.</b> .....	<b>70863</b>
<b>Gensat International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70888</b>	<b>Sea Pilot Investments S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>70864</b>
<b>Gestabene S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>70856</b>	<b>Sea Pilot Investments S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>70864</b>
<b>Haifa S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70857</b>	<b>Séline Participations S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>70853</b>
<b>Hilsen Holding, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>70854</b>	<b>Stern Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70851</b>
<b>IDS Scheer CEE S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70855</b>	<b>Sycomore Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70853</b>
<b>Linby S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70863</b>	<b>Sycomore Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70853</b>
<b>Master Holding S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>70852</b>	<b>Thames S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70891</b>
<b>Master Holding S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>70852</b>	<b>WOB Benelux S.A., Luxembourg.</b> .....	<b>70854</b>
<b>Maurits Holding S.A., Bridel</b> .....	<b>70850</b>	<b>Wrexham S.A., Luxembourg</b> .....	<b>70856</b>
<b>Maurits Holding S.A., Bridel</b> .....	<b>70850</b>	<b>Zanolini International Holding S.A., Luxembourg</b>	<b>70854</b>

**COMPLETE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 72.379.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

**COFIVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 50.644.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 41, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 août 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen;
- Monsieur Gianluca Vacchi, administrateur de sociétés, demeurant à Bologne, Italie.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Luca Poggi, expert-comptable, demeurant à Bologne, Italie.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Signature.

(63515/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**MAURITS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8131 Bridel, 49, rue des Genets.  
R. C. Luxembourg B 44.720.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 9 août 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société MAURITS HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

Pierre A. Steinmetz, Administrateur B

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

AUTONOME DE REVISION

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

Pierre A. Steinmetz, Administrateur B

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

5) Du profit qui s'élève à EUR 2.922.729,- un montant de EUR 146.136,- est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAURITS HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63132/683/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

**MAURITS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8131 Bridel, 49, rue des Genets.  
R. C. Luxembourg B 44.720.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 9 août 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société MAURITS HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1999.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

Pierre A. Steinmetz, Administrateur B

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

AUTONOME DE REVISION

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur A

Pierre A. Steinmetz, Administrateur B

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1999.

5) Du profit qui s'élève à NLG 1.547.471,- un montant de NLG 77.373,- est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*MAURITS HOLDING S.A.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2002, vol. 573, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63133/683/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

---

**STERN FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 53.747.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

*Pour la société*

Signature

(63525/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**RAYMOND BOON ALIMENTATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. BOUCHERIE BOON RAYMOND).**

Siège social: Schifflange, 28, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 60.625.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 19 août 2002 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 20 août 2002:

- L'assemblée générale a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en RAYMOND BOON ALIMENTATION, S.à r.l. et par conséquent l'article quatre des statuts aura la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de RAYMOND BOON ALIMENTATION, S.à r.l.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 août 2002.

A. Biel

*Notaire*

(63573/203/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**RAYMOND BOON ALIMENTATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Schifflange, 28, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 60.625.

—  
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2002.

(63574/203/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**MASTER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 16.599.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue le 6 mai 2002 à 10.30 heures précises au siège social de la société*

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le Commissaire aux Comptes pour une nouvelle durée statutaire de 6 ans. Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2008 approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 3, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63521/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**MASTER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 16.599.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

*Pour la société*

Signature

(63528/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**DESCORBIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 69.766.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue en date du 26 juin 2002 à 9.00 heures au siège social de la société*

*Troisième résolution*

Bien que les pertes cumulées dépassent 75 % du capital social, l'Assemblée décide, à l'unanimité, la continuité des activités de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*L'Agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 3, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63523/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**DESCORBIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 69.766.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

*Pour la société*

Signature

(63529/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**SYCOMORE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 40.938.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue en  
date du 26 juin 2002 à 9.30 heures au siège social de la société*

*Troisième résolution*

Bien que les pertes cumulées dépassent 75 % du capital social, l'Assemblée décide, à l'unanimité, la continuité des activités de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*L'Agent domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 3, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63524/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**SYCOMORE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 40.938.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

*Pour la société*

Signature

(63527/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**FURLA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 40.408.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

*Pour la société*

Signature

(63526/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**SELINÉ PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.472.

La soussignée atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 août 2002 a été nommée administrateur la société M-TRUST S.A., 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B n° 54.668 et a été nommé administrateur et administrateur-délégué Madame Maria J. Noach, née le 28 juin 1963 à Stoutenburg, Pays-Bas et demeurant au 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, conseiller de profession, en remplaçant avec décharge entière et définitive successivement BELMANTO GENERAL N.V. et HALLOREX CORPORATION N.V. Toutes nominations à effet du 21 août 2002.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2002.

SELINÉ PARTICIPATIONS S.A.

J. H. Van Leuvenheim

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 47, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63533/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**ZANOLINI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 50.366.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

*Pour la société*

Signature

(63531/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**AIR PRINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 56.221.

Les statuts coordonnés (rectifiés) au 27 septembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

*Pour la Société.*

(63532/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**WOB BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.014.

La soussignée atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 2002 a été nommé administrateur Monsieur Alex de Jong, commerçant, demeurant Nieuw Baarnstraat 25, NL-3743 BN Baarn, Pays-Bas et a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Jan Robert Kraay, commerçant, demeurant Nieuw Baarnstraat 19, NL-3743 BN Baarn, Pays-Bas à effet du 23 juillet 2002 en remplaçant avec décharge entière et définitive Jan H. Van Leuvenheim et HALLOREX CORPORATION N.V.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2002.

WOB BENELUX S.A.

J. H. Van Leuvenheim

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 47, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63534/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**HILSEN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 80.693.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 25 avril 2002 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de révoquer Monsieur Jean-Charles Biver de ses fonctions de gérant de la société HILSEN HOLDING, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide encore de nommer en remplacement du gérant sortant, Monsieur Pierre Dall'Asparago, commerçant, demeurant à L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon.

Pour extrait conforme

A. Lorang

*Avocat*

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63539/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**IDS SCHEER CEE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.765.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

IDS SCHEER CEE S.A.

Signature

(63537/567/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**PROLINGUA ILC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 44.788.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 6 juin 2002 sur les comptes annuels 2001*

L'assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 clôturant avec un bénéfice de LUF 3.020.656,- et décide d'affecter le bénéfice comme suit:

Bénéfice de l'exercice .....	3.020.656,-
Réserve légale .....	31.588,-
Report à nouveau .....	2.989.068,-

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 46, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63541/752/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**EDUCAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 57.715.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

EDUCAP S.A.

Signatures

(63549/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**EDUCAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 57.715.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 mars 2002*

- Réélection de H. Moors, A. Paulissen et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

Certifié sincère et conforme

EDUCAP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 46, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(63552/694/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**GESTABENE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 83.602.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale statutaire annuelle des actionnaires de GESTABENE S.A. réunie à Luxembourg en date du 15 mai 2002 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Première résolution*

Les comptes annuels 2001 sont approuvés et la proposition d'affectation du résultat est adoptée.

*Deuxième résolution*

Est constatée la démission des fonctions d'administrateur de la société ARMAND THIERY S.A. avec effet au jour de la présente.

*Troisième résolution*

Est accordée décharge à la société ARMAND THIERY S.A. pour ses fonctions d'administrateur jusqu'à la date de la présente réunion.

Est nommé, en remplacement de la société ARMAND THIERY S.A. administrateur démissionnaire, avec effet immédiat au jour de la présente, la société de droit français HOLDING DE DISTRIBUTION S.A.

*Quatrième résolution*

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à date.

*Sixième résolution*

Est nommée nouveau commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., experts comptables et fiscaux, ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

*Septième résolution*

En vertu de l'article 100 de la loi des sociétés, l'assemblée décide à l'unanimité par vote spécial de poursuivre l'activité de la société.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63538/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**WREXHAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.137.

—  
Par la présente, la soussignée D.S. CORPORATION S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société anonyme WREXHAM S.A. fixé à ce jour au 1A, rue du Fort Dumoulin à Luxembourg.

Il résulte des lettres adressées à la société WREXHAM S.A., toutes datées du 14 août 2002 que

- Madame Sylvie Theisen, Luxembourg
- Madame Eliane Irthum, Helmsange
- Monsieur Manuel Hack, Mamer

ont démissionné, avec effet immédiat, de leurs mandats d'administrateur de la société WREXHAM S.A.

ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l., Luxembourg, a démissionné, avec effet immédiat, de son mandat de commissaire aux comptes de la société WREXHAM S.A.

Luxembourg, le 14 août 2002.

D.S. CORPORATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 47, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63542/788/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---



**OFUR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 63.535.

Par la présente, la soussignée D.S. CORPORATION S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société anonyme OFUR INVESTMENTS S.A. fixé à ce jour au 1A, rue du Fort Dumoulin à Luxembourg.

Il résulte des lettres adressées à la société OFUR INVESTMENTS S.A., toutes datées du 14 août 2002 que

- Madame Sylvie Theisen, Luxembourg

- Madame Eliane Irthum, Helmsange

- Monsieur Manuel Hack, Mamer

ont démissionné, avec effet immédiat, de leurs mandats d'administrateur de la société OFUR INVESTMENTS S.A.

ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l., Luxembourg, a démissionné, avec effet immédiat, de son mandat de commissaire aux comptes de la société OFUR INVESTMENTS S.A.

Luxembourg, le 14 août 2002.

D.S. CORPORATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 47, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63543/788/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**R.C.L. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 60.095.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 18 avril 2002*

La continuation des activités de la société est décidée malgré les pertes cumulées dépassant la moitié du capital social pour les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme et sincère

R. C. L. INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 47, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63545/788/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**MEGAGESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 51.829.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 16 août 2002*

La continuation des activités de la société est décidée malgré les pertes cumulées dépassant le capital social pour les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

MEGAGESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 47, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63546/788/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**HAIFA S.A., Société Anonyme.**

Registered Office: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

STATUTES

In the year two thousand two, on the eighth of August.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. HAIFA TRUSTEES LIMITED, having its registered office at 218 Highgate, Roslyn, Dunedin, New Zealand, here represented by Mrs. Rika Mamdy, employée privée, residing in Tuntange, by virtue of a proxy established on July 25, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Mrs. Rika Mamdy, prenamed, acting by virtue of a general proxy established on August 21, 1997, by virtue of a general power of attorney dated on December 7, 1999.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

### **Name-Registered Offices-Duration-Object-Capital**

**Art. 1.** Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of HAIFA S.A.

**Art. 2.** The registered offices are in Luxembourg-City. The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand euros (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### **Management-Supervision**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board. The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

**Art. 8.** All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

#### **General meeting**

**Art. 14.** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the 2<sup>nd</sup> Monday of June at 10.00 a.m. and for the first time in 2003.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

#### **Business Year-Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>. The first business year begins today and ends on December 31<sup>st</sup>, 2002.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution-Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately one thousand nine hundred euros (1,900.- EUR).

#### *Subscription*

The shares have been subscribed to as follows:

1. HAIFA TRUSTEES LIMITED, prenamed, three hundred and nineteen shares . . . . .	319
2. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one share . . . . .	1
Total: three hundred and twenty shares. . . . .	320

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand euros (32,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

*Extraordinary general meeting*

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1.- The company's address is fixed at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1st Floor (c/o Turner AUDIT & DOMILIATION COMPANY S.C.).

2.-- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:

- a) LUXOR SERVICES LIMITED, having its registered office in Road Town, Tortola, BVI,
- b) EUROLUX (SAMOA) LIMITED, having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,
- c) REMISE S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, having its registered office in Road Town, Tortola, BVI.

4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

*Meeting of the board of directors*

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote LUXOR SERVICES LIMITED as managing director, having sole signatory powers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le huit août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. HAIFA TRUSTEES LIMITED, ayant son siège social à 218 Highgate, Roslyn, Dunedin, Nouvelle Zélande, ici représentée par Madame Rika Mamdy, administrateur de sociétés, demeurant à Tuntange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juillet 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par Madame Rika Mamdy, prénommée, agissant en vertu d'un pouvoir général établi le 21 août 1997, en vertu d'un pouvoir général daté du 7 décembre 1999.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination-Siège-Durée-Objet-Capital**

**Art. 1.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de HAIFA S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir pour les propres besoins le commerce de valeurs de toute nature ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers. La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration-Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale-Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2002.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.  
Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution-Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

#### *Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

- |                                                                            |     |
|----------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. HAIFA TRUSTEES LIMITED, préqualifiée, trois cent dix-neuf actions ..... | 319 |
| 2. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, une action .....         | 1   |

Total: trois cent vingt actions. .... 320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1<sup>st</sup> Floor (c/o Turner AUDIT & DOMICILIATION COMPANY S.C.).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:

- LUXOR SERVICES LIMITER, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI,
- EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,
- REMISE S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008: FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI.

4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

#### *Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires LUXOR SERVICES LIMITED, comme administrateur-délégué, ayant le pouvoir de signer seul.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Mamdy, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2002, vol. 14CS, fol. 27, case 1. – Reçu 320 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 août 2002.

G. Lecuit.

(63601/220/313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**LINBY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 46.095.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 7 mai 2002 à Luxembourg*

L'Assemblée des Actionnaires décide à l'unanimité:

- de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Rochas et Maître Charles-André Junod;
- de nommer Monsieur Maurice Houssa en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer;
- de reconduire le mandat de Commissaire aux comptes de la société GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE S.A. pour une durée d'un an. Le mandat de commissaire aux comptes viendra à échéance avec l'assemblée statuant sur les comptes annuels 2000.

Pour réquisition

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, Société à responsabilité limitée

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 50, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63547/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**CORAVIT AG & CO II KG, Société en commandite simple.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 83.766.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 32, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

C. Scharffenorth / H. Kuhnel.

(63556/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**CORAVIT AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 28.717.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 573, fol. 32, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

C. Scharffenorth / H. Kuhnel.

(63557/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 49.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2002, vol. 573, fol. 18, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 3 juin 2002*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réélire Stephen Bishop, Monsieur Peter Dornan, Monsieur David Healy, Monsieur Michael Kidd, Monsieur Marc Loesch, Monsieur Roy Patrick et Monsieur Ikram Shakir en tant qu'administrateurs dont le mandat viendra à expiration immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2003.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réélire ERNST & YOUNG en tant que réviseur indépendant dont le mandat viendra à expiration immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A.

Signature

(63561/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

---

**SEA PILOT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 41.004.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

SEA PILOT INVESTMENTS S.A.

Signatures

(63548/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**SEA PILOT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 41.004.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2002*

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Alex Schmitt, Madame Corinne Philippe et Madame Chantal Keereman, Administrateurs ainsi que de Monsieur Lex Benoy, Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée nomme aux fonctions d'Administrateur:

- M. Hermann J. J. Moors, directeur, demeurant à Bertrange;
- Mme Anja Paulissen, employée privée, demeurant à Christnach;
- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux Comptes:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

L'Assemblée décide de transférer le siège social au:

8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Certifié sincère et conforme

SEA PILOT INVESTMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 46, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(63553/694/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**MGP TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered Office: L-2023 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 87.441.

In the year two thousand two, on the nineteenth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange.

Was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the members of MGP TECHNOLOGIES, S.à r.l. (the «corporation»). The corporation has been constituted by a deed of the undersigned notary on 16 May 2002, not yet published in the Mémorial, Recueil C.

The Meeting is opened by Jyrki Hallikainen, residing in Waterloo (Belgium), acting as chairman.

The Meeting appoints Teijo Postila, residing in Oulu (Finland), as secretary of the Meeting.

The Meeting appoints as scrutineer Pekka Suhonen, residing in Ch-Zurich.

These three individuals constitute the bureau.

Having thus been constituted, the bureau draws up the attendance list which, having been signed ne varietur by the proxy holders representing the members and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members of the corporation are present or validly represented at the Meeting.

The Meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II. The agenda of the meeting is the following:

1) Amendment of article 4. of the articles of association of the corporation to give it the following wording:

«**Art. 4.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.



The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may also render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise, to the companies of the group of companies it forms part of.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The object of the corporation shall also be:

- to trade all types of electrical, electronic, or mechanical components relating to mobile phones;
- to purchase and sell all products, components and any other materials which may be used in the context of the above-mentioned activities;

- to provide all services and act as general contractor for all projects relating to or in connection with the above-mentioned activities;

- to perform research and scientific and technical studies inter alia on product know-how and commercial know how, to apply for, acquire, develop and license, all patents, licenses, inventions, processes, brands, and models that may have a connection with the corporation's purpose; and

- to acquire and sell technologies, to process and to further develop technologies and technology trade.

The corporation may also get:

- proceeds resulting from the alienation or granting of the right to make use of copyrights, patents, models, secret processes or formulas, trademarks and other such things;

- royalties resulting from the granting of licenses in relation to the right to sell components of mobile phones.

The corporation may also acquire, possess, manage, develop and dispose of real estate and/or right to or interest in real estate, and participation in any other enterprise or corporation with similar or related objects.

The corporation may lease or in general encumber real estate and any right thereto or interests therein.

In general, the corporation may carry out all commercial, industrial and financial operations likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.»

2) Miscellaneous.

III. The meeting of the members having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

#### *First Resolution*

The Meeting resolves to amend article 4. of the articles of association of the corporation which shall henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may also render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise, to the companies of the group of companies it forms part of.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The object of the corporation shall also be:

- to trade all types of electrical, electronic, or mechanical components relating to mobile phones;
- to purchase and sell all products, components and any other materials which may be used in the context of the above-mentioned activities;

- to provide all services and act as general contractor for all projects relating to or in connection with the above-mentioned activities;

- to perform research and scientific and technical studies inter alia on product know-how and commercial know how, to apply for, acquire, develop and license, all patents, licenses, inventions, processes, brands, and models that may have a connection with the corporation's purpose; and

- to acquire and sell technologies, to process and to further develop technologies and technology trade.

The corporation may also get:

- proceeds resulting from the alienation or granting of the right to make use of copyrights, patents, models, secret processes or formulas, trademarks and other such things;

- royalties resulting from the granting of licenses in relation to the right to sell components of mobile phones.

The corporation may also acquire, possess, manage, develop and dispose of real estate and/or right to or interest in real estate, and participation in any other enterprise or corporation with similar or related objects.

The corporation may lease or in general encumber real estate and any right thereto or interests therein.

In general, the corporation may carry out all commercial, industrial and financial operations likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.»

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the corporation, as a result of the present meeting, are evaluated at approximately one thousand euros (1,000.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Es folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausendzwei, am neunzehnten Juli.

vor dem unterzeichneten M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, Notar mit Amtssitz in Hesperange, hat sich die ausserordentliche Hauptversammlung (die «Hauptversammlung») der Gesellschafter mit beschränkter Haftung MGP TECHNOLOGIES, S.à r.l. (die «Gesellschaft»), eingefunden. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 16. Mai 2002, noch nicht im Mémorial C, Recueil C veröffentlicht.

Die Hauptversammlung wird unter dem Vorsitz von Jyrki Hallikainen, wohnhaft in Waterloo (Belgium), eröffnet.

Die Hauptversammlung bestimmt zum Sekretär Teijo Postila, wohnhaft in Oulu (Finland).

Die drei Personen stellen das Büro dar.

Die Hauptversammlung bestellt zum Stimmzähler Pekka Suhonen, wohnhaft in Zürich (Schweiz).

Nachdem die Konstituierung der Hauptversammlung erfolgt ist, erstellt das Büro die Anwesenheitsliste, welche von den Vertretern der Gesellschafter, von den Mitgliedern des Büros sowie dem Notar ne varietur unterzeichnet werden und sodann den ne varietur unterzeichneten Vollmachten sowie mit vorliegender Urkunde zusammengefügt werden. Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den Notar dieselben zu beurkunden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Gesellschafter der Gesellschaft bei der gegenwärtigen Hauptversammlung anwesend oder wirksam vertreten sind.

Die Hauptversammlung kann demzufolge rechtmässig beraten und über sämtliche Punkte der vorliegenden Tagesordnung entscheiden.

II. Die Hauptversammlung hat sich mit der folgenden Tagesordnung zu befassen:

1) Änderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Besitz beliebiger Beteiligungen an Luxemburger und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb sowie die Übertragung beliebiger Aktien, Obligationen, Schuldscheine, Wechsel und anderer Wertpapiere auf dem Wege des Erwerbs und der Zeichnung bzw. des Verkaufs und Tauschs oder anderweitig sowie der Besitz, die Verwahrung, Entwicklung und Verwaltung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder beliebigen Unternehmung finanzieller, industrieller oder gewerblicher Natur in Luxemburg oder im Ausland beteiligen und solche Unternehmungen in jeder Form, also auch durch Kredite und Garantien, unterstützen.

Die Gesellschaft kann auch durch Darlehen, Garantien oder in anderer Weise die Gesellschaften der Gruppe, zu der sie gehört, unterstützen.

Die Gesellschaft kann Kredite in jeder Form aufnehmen und die Emission von Obligationen und Schuldscheinen veranlassen.

Zweck der Gesellschaft ist es auch:

- mit allen Arten von elektrischen, elektronischen oder mechanischem Zubehör für Mobiltelefone zu handeln;
- alle Produkte, Bestandteile und alle anderen Materialien, die im Zusammenhang mit den oben genannten Aktivitäten gebraucht werden können, zu kaufen und zu verkaufen;

- alle Dienste zu leisten, und für alle Projekte im Zusammenhang oder in Verbindung mit den oben genannten Aktivitäten als Generalunternehmer zu handeln;

- Forschung zu betreiben und wissenschaftliche und technische Studien durchzuführen unter anderem über Fachwissen für Produkte und gewerbliche Sachkenntnis, Patente, Lizenzen, Erfindungen, Verfahren, Marken und Modelle zu beantragen, erwerben, entwickeln und Lizenzen zu erteilen, in Zusammenhang mit dem Zweck der Gesellschaft, und

- Erstellung und Erwerb von Technologien, Bearbeitung und Entwicklung von weiteren Technologien und Handel mit Technologien.

Die Gesellschaft kann ebenfalls erhalten:

- Einnahmen aus der Veräusserung oder Übertragung der Nutzung von Urheberrechten, Patenten, Modellen, geheimen Verfahren oder Formeln, Marken und Ähnlichem;

- Lizenzgebühren, die sich aus der Erteilung von Lizenzen ergeben in Bezug auf das Recht, Bestandteile von Mobiltelefonen zu verkaufen.

Die Gesellschaft kann auch Immobilien, und/oder Rechte auf oder Interessen an Immobilien, und Beteiligungen in allen anderen Unternehmen oder Gesellschaften mit ähnlichem oder zusammenhängendem Zweck erwerben, besitzen, verwalten, entwickeln und darüber verfügen.

Die Gesellschaft kann Immobilien sowie das Recht daran oder die Interessen darin vermieten oder generell belasten.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle gewerblichen, industriellen und finanziellen Geschäfte führen, um den oben genannten Zweck zu erfüllen oder fördern.»

2) Verschiedenes.

III. Die vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen wurden von der Hauptversammlung für richtig befunden.

Die Hauptversammlung, die sich als rechtmässig einberufen erklärt, berät und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

## Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschliesst, Artikel 4 der Satzung zu ändern., so dass er fortan wie folgt zu lesen ist:

« **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Besitz beliebiger Beteiligungen an Luxemburger und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb sowie die Übertragung beliebiger Aktien, Obligationen, Schuldscheine, Wechsel und anderer Wertpapiere auf dem Wege des Erwerbs und der Zeichnung bzw. des Verkaufs und Tauschs oder anderweitig sowie der Besitz, die Verwahrung, Entwicklung und Verwaltung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder beliebigen Unternehmung finanzieller, industrieller oder gewerblicher Natur in Luxemburg oder im Ausland beteiligen und solche Unternehmungen in jeder Form, also auch durch Kredite und Garantien, unterstützen.

Die Gesellschaft kann auch durch Darlehen, Garantien oder in anderer Weise die Gesellschaften der Gruppe, zu der sie gehört, unterstützen.

Die Gesellschaft kann Kredite in jeder Form aufnehmen und die Emission von Obligationen und Schuldscheinen veranlassen.

Zweck der Gesellschaft ist es auch:

- mit allen Arten von elektrischen, elektronischen oder mechanischem Zubehör für Mobiltelefone zu handeln;
- alle Produkte, Bestandteile und alle anderen Materialien, die im Zusammenhang mit den oben genannten Aktivitäten gebraucht werden können, zu kaufen und zu verkaufen;
- alle Dienste zu leisten, und für alle Projekte im Zusammenhang oder in Verbindung mit den oben genannten Aktivitäten als Generalunternehmer zu handeln;

- Forschung zu betreiben und wissenschaftliche und technische Studien durchzuführen unter anderem über Fachwissen für Produkte und gewerbliche Sachkenntnis; Patente, Lizenzen, Erfindungen, Verfahren, Marken und Modelle zu beantragen, erwerben, entwickeln und Lizenzen zu erteilen, in Zusammenhang mit dem Zweck der Gesellschaft; und

Erstellung und Erwerb von Technologien, Bearbeitung und Entwicklung von weiteren Technologien und Handel mit Technologien.

Die Gesellschaft kann ebenfalls erhalten:

- Einnahmen aus der Veräusserung oder Übertragung der Nutzung von Urheberrechten, Patenten, Modellen, geheimen Verfahren oder Formeln, Marken und Ähnlichem;
- Lizenzgebühren, die sich aus der Erteilung von Lizenzen ergeben in Bezug auf das Recht, Bestandteile von Mobiltelefonen zu verkaufen.

Die Gesellschaft kann auch Immobilien, und/oder Rechte auf oder Interessen an Immobilien, und Beteiligungen in allen anderen Unternehmen oder Gesellschaften mit ähnlichem oder zusammenhängendem Zweck erwerben, besitzen, verwalten, entwickeln und darüber verfügen.

Die Gesellschaft kann Immobilien sowie das Recht daran oder die Interessen darin vermieten oder generell belasten.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle gewerblichen, industriellen und finanziellen Geschäfte führen, um den oben genannten Zweck zu erfüllen oder fördern.»

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf den Betrag von Nach Erledigung der Tagesordnung, schliesst der Vorsitzende die Versammlung.

Der unterzeichnete Notar bestätigt, der englischen Sprache mächtig zu sein, und gibt hiermit zu Protokoll, dass die vorliegende Urkunde auf Anfrage der oben genannten Erschienenen in der englischen Sprache abgefasst wurde und von einer deutschsprachigen Fassung begleitet wird. Auf Wunsch der Erschienenen gilt im Falle von Diskrepanzen zwischen der englisch- und der deutschsprachigen Fassung die englischsprachige Fassung.

Hierüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Die Urkunde wurde den Erschienenen, die denn Notar namentlich und ihrem zivilrechtlichen Status sowie ihrer Anschrift nach bekannt sind, vorgelesen, woraufhin die Erschienenen die vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichneten.

Gezeichnet: J. Hallikainen, T. Postila, P. Suhonen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2002, vol. 13CS, fol. 67, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Hesperingen, den 13. August 2002.

G. Lecuit.

(63602/220/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**MGP TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2023 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 87.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 août 2002.

G. Lecuit.

(63603/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**MONDAY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: 13,000.- USD.**Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 87.368.

In the year two thousand and two, on the sixteenth day of July.  
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MONDAY S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

hereby represented by Mr Gordon Horsfield, chartered accountant, residing in 1, Embankment Place, London WC2NGNN,

acting as authorized signature in his capacity as member of the Executive Committee.

I. The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée established in Luxembourg, under the name of MONDAY INTERNATIONAL, S.à r.l., incorporated under the name of PwC CONSULTING INTERNATIONAL, S.à r.l., following a deed of the undersigned notary on May 16, 2002, not yet published in the Mémorial, and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 87.368. The articles of incorporation of the company were amended by deed of the undersigned notary on June 12, 2002, not yet published.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

To amend article 15 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any one director or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.»

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

The sole shareholder decides to amend article 15 of the articles of incorporation of the Company with shall forthwith be worded as follows:

«The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any one director or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le seize juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MONDAY S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

représenté aux fins des présentes par Monsieur Gordon Horsfield, chartered accountant, demeurant à 1, Embankment Place, Londres WC2NGNN,

agissant comme signataire autorisé en sa qualité de membre du Comité Exécutif.

I. Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, sous la dénomination de MONDAY INTERNATIONAL, S.à r.l., constituée sous la dénomination de PwC CONSULTING INTERNATIONAL, S.à r.l., suivant acte du notaire soussigné le 16 mai 2002, non encore publié, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 87.368. Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 12 juin 2002, non encore publié.

II. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Modifier l'article 15 des statuts de la Société pour avoir la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Horsfield, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 65, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 août 2002.

G. Lecuit.

(63562/220/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**MONDAY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 13.000,- USD.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 87.368.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 août 2002.

G. Lecuit.

(63563/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**MONDAY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: USD 13,000.-.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.978.

In the year two thousand and two, on the sixteenth day of July.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MONDAY LTD, a limited liability company governed by the laws of Bermuda, having its registered office located at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda, hereby represented by Mr Gordon Horsfield, chartered accountant, residing in 1, Embankment Place, London WC2NGNN,

by virtue of a proxy given on July 11, 2002.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée established in Luxembourg, under the name of MONDAY LUXEMBOURG, S.à r.l., incorporated under the name of PwC CONSULTING LUXEMBOURG, S.à r.l., following a deed of the undersigned notary on April 4, 2002, not yet published in the Mémorial and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 86.978. The articles of incorporation of the company were amended by deed of the undersigned notary on June 12, 2002, not yet published.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

To amend article 15 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any one director or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.»

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

The sole shareholder decides to amend article 15 of the articles of incorporation of the Company with shall forthwith be worded as follows:

«The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any one director or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le seize juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MONDAY LTD, une société à responsabilité limitée de droit des Bermudes, ayant son siège à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda,

représenté aux fins des présentes par Monsieur Gordon Horsfield, chartered accountant, residing in 1, Embankment Place, Londres WC2NGNN,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juillet 2002.

I. La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

II. Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, sous la dénomination de MONDAY LUXEMBOURG, S.à r.l., constituée sous la dénomination de PwC CONSULTING LUXEMBOURG, S.à r.l., suivant acte du notaire soussigné, le 4 avril 2002, non encore publié et inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 86.978. Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 12 juin 2002, non encore publié.

III. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Modifier l'article 15 des statuts de la Société pour avoir la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Horsfield, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 65, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 août 2002.

G. Lecuit.

(63564/220/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**MONDAY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 13.000,-.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.978.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 août 2002.

G. Lecuit.

(63565/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**MONDAY FINANCE VEHICLE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

## STATUTES

In the year two thousand and two, on the sixteenth of July.

Before M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

MONDAY S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg  
represented by Mr Filip van Damme, consultant, residing in B-2000 Antwerpen, Museumsstraat 11/242, Belgium,  
acting as authorized signatory in his capacity as member of the Executive Committee.

The above-mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

**Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name**

There is established by the sole shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of Incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of MONDAY FINANCE VEHICLE II, S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office**

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object**

The object of the Company is to operate, directly or indirectly, through Luxembourg and/or foreign companies and/or undertakings, a management consulting and technology services business.

The object of the Company includes the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies and/or undertakings, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its participations and of its asset portfolio.

The Company may carry on any commercial, financial and/or industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public, relating, directly or indirectly, to the operation of management consulting and technology services business. The Company may participate directly and/or indirectly in the establishment and development of any financial, industrial and/or commercial companies and/or undertakings in Luxembourg and/or abroad. It may render every assistance to the companies and/or undertakings forming part of the group of the Company, whether of a financial nature or not, such as, without limitation, the granting of loans or advances, providing guarantees or other forms of assistance. The Company may borrow in any form and issue bonds and notes whether or not convertible or exchangeable in shares of the Company or into shares of other companies.

The Company may enter into and perform under global alliances, marketing arrangements and any other contracts aimed at promoting and furthering the development and the operation of a management consulting and technology services group, including but not limited to actions involving or relating to staff of any and all companies and/or undertakings forming part of the group of the Company.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders voting in accordance with the quorum and majority rules provided by law.

## **Chapter II.- Capital, Shares**

### **Art. 5. Subscribed capital**

The issued capital of the Company is set at thirteen thousand United States Dollars (USD 13,000.-) divided into five hundred and twenty (520) shares, with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, all of which are fully paid up.

### **Art. 6. Shares**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

### **Art. 7. Increase and reduction of capital**

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

### **Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

## **Chapter III.- Board of Managers, Statutory Auditors**

### **Art. 9. Board of Managers**

The Company will be managed by a board of managers (referred to as the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

### **Art. 10. Meetings of the Board of Directors**

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of directors and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.



**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors**

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

**Art. 12. Powers of the Board of Directors**

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 13. Delegation of Powers**

The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the shareholders at the next vote in writing or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 15. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any one Director or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory Auditors**

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

**Chapter IV.- Meeting of Shareholders****Art. 17. General Meeting of Shareholders**

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers of the meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Procedure, Vote**

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the

amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Directors.

#### **Chapter V.- Financial Year, Distribution of Profits**

##### **Art. 20. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of July in every year and ends on the last day of June the following year.

##### **Art. 21. Adoption of Financial Statements**

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

##### **Art. 22. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**

##### **Art. 23. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### **Chapter VII.- Applicable Law**

##### **Art. 24. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, these party declares to subscribe for the number of shares and to paid them in cash of the amounts mentioned hereafter:

<i>Shareholders</i>	<i>Subscribed capital</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Amount paid-in</i>
MONDAY S.C.A. ....	USD 13,000.-	520	USD 13,000.-
Total .....	USD 13,000.-	520	USD 13,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,300.- Euro.

For the purpose of registration the corporate capital of USD 13,000.- is valued at EUR 13.175,23.

##### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of June 2003.

##### *Extraordinary General Meeting*

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, he have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to elect the following as Directors for a period ending at the annual general meeting to be held in 2003:
  - (i) Joseph Frank Brown, certified public accountant, PricewaterhouseCoopers, 1177, Avenue of the Americas, New York, NY 10036, United States of America.
  - (ii) Thomas Alan Leipzig, certified public accountant, PricewaterhouseCoopers, 1177, Avenue of the Americas, New York, NY 10036, United States of America.
  - (iii) Ronald Hauben, Attorney, 1301, avenue of the Americas, New York, NY 10019, United States of America.
  - (iv) Filip Van Damme, consultant, residing in B-2000 Antwerpen (Belgium), Museumsstraat 11/242;
  - (v) Adriaan Bruijs, consultant, residing in B-2000 Antwerpen (Belgium), Tabaksvest 42/32.
2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting to be held in 2003:  
DELOITTE & TOUCHE FIDUCIAIRE S.A., 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
3. The registered office shall be at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte anglais:**

L'an deux mille deux, le seize juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

MONDAY S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, avec siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

représentée par Monsieur Filip van Damme, consultant, demeurant à B-2000 Anvers, Museumsstraat 11/242, Belgique,

agissant comme signataire autorisé en sa qualité de membre du Comité Exécutif.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les présents statuts d'une société qu'il déclare constituer:

### **Chapitre 1<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination MONDAY FINANCE VEHICLE II, S.à r.l.

#### **Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de gérance.

Au cas où le Conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

#### **Art. 3. Objet**

L'objet de la Société est d'opérer, directement ou indirectement, par les sociétés et/ ou entités luxembourgeoises et/ou étrangères, des activités de consultance de gestion et de services de technologie.

L'objet de la Société inclus la détention de participations, sous toutes formes, dans des sociétés et/ou entités luxembourgeoises et/ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, instruments de dette, bons de caisse et autres valeurs mobilières de toute sorte, ainsi que la détention, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ses participations et de son portefeuille.

La Société peut exercer toute activité commerciale, financière et/ou industrielle ou maintenir des établissements ouverts au public, en relation, directement ou indirectement, avec les activités de consultance de gestion et de services

de technologie. La Société peut participer directement et/ou indirectement à l'établissement et au développement de toutes entreprises et/ou entités commerciales, industrielles et/ou financières, luxembourgeoises et/ou étrangères. La Société peut leur rendre toute assistance à des sociétés et/ou entités qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, que ce soit de nature financière ou non, telle que, mais sans limitation, l'octroi de prêts ou d'avances, de garanties en leur faveur ou toute autre forme d'assistance. La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations et bons de caisse, convertibles ou non en actions de la Société ou d'autres sociétés.

La Société peut entrer et participer à des alliances globales et arrangements de commercialisation et tous autres contrats dont le but est de promouvoir le développement et le fonctionnement d'un, groupe poursuivant des activités de consultance de gestion et de services de technologie, y non exclusivement inclus des actions visant ou impliquant les employés de toutes sociétés et/ou entités faisant partie du groupe de la Société.

En général, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision et effectuer toute opération, qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet.

#### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

### **Chapitre II.- Capital, Actions**

#### **Art. 5. Capital social**

Le capital émis de la Société est fixé à treize mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 13.000,-) divisé en cinq cent vingt (520) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

#### **Art. 6. Parts sociales**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cession ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

#### **Art. 7. Augmentation et réduction du capital social**

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

#### **Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### **Chapitre III.- Conseil de Gérance, Commissaires aux Comptes**

#### **Art. 9. Conseil de gérance**

La Société est administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

#### **Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des associés.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être

passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

#### **Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration**

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

#### **Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs**

Le Conseil d'Administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

#### **Art. 14. Conflit d'Intérêts**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### **Art. 15. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 16. Commissaire aux Comptes**

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

### **Chapitre IV.- Assemblée Générale des Associés**

#### **Art. 17. Assemblée Générale des Associés**

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Administrateurs aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil d'Administration, ou à défaut, par le ou les commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux asso-

ciées en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

#### **Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale**

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil d'Administration en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

#### **Art. 19. Procédure, Vote**

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil d'Administration.

### **Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 20. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et finit le dernier jour de juin de l'année suivante.

#### **Art. 21. Approbation des comptes annuels**

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tous associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

#### **Art. 22. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

### **Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 23. Dissolution, Liquidation**

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

### **Chapitre VII.- Loi applicable**

#### **Art. 24. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, déclare souscrire au nombre de parts sociales et les libérer en espèces dans les montants ci-après énoncés:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
MONDAY S.C.A. ....	USD 13.000,-	520	USD 13.000,-
Total .....	USD 13.000,-	520	USD 13.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Coût*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.300,- Euros.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de USD 13.000,- est évalué à EUR 13.175,23.

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de juin 2003.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2003:

(i) Joseph Frank Brown, certified public accountant, PricewaterhouseCoopers, 1177, avenue of the Americas, New York, NY 10036, United States of America.

(ii) Thomas Alan Leipzig, certified public accountant, PricewaterhouseCoopers, 1177, avenue of the Americas, New York, NY 10036, United States of America.

(iii) Ronald Hauben, Attorney, 1301, avenue of the Americas, New York, NY 10019, United States of America.

(iv) Filip Van Damme, consultant, demeurant à B-2000 Anvers (Belgique), Museumsstraat 11/242;

(v) Adriaan Bruijs, consultant, demeurant à B-2000 Anvers (Belgique), Tobaksvest 42/32.

2. Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires indépendants et décide de nommer la personne suivante pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2002:

DELOITTE & TOUCHE FIDUCIAIRE S.A., 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

3. Le siège social est fixé à Luxembourg, au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. van Damme, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 65, case 1. – Reçu 128,37 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 août 2002.

G. Lecuit.

(63568/220/534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**EUROBAKERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 63.891.

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 21 août 2002:

Que le conseil d'administration a décidé d'accepter les lettres de démission de leurs fonctions d'administrateur de Monsieur Rui Fernandes Rui Fernandes Da Costa et de Madame Maggy Kohl, avec effet immédiat au 21 août 2002.

Que le Conseil d'administration a décidé de coopter en remplacement des deux administrateurs démissionnaires: M. Ignace Vandekerkhove, administrateur de société, de résidence en Belgique, à 2870 Puurs, Hoogheide 35, et la société TMF CORPORATE SERVICES S.A., 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Les nouveaux administrateurs achèveront le mandat de leurs prédécesseurs prenant immédiatement fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant l'exercice social au 30 juin 2001.

Que la cooptation des deux nouveaux administrateurs sera soumise pour approbation et ratification à ladite assemblée des actionnaires.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour avis conforme

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 50, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63637/805/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**MONDAY FINANCE VEHICLE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

## STATUTES

In the year two thousand and two, on the sixteenth of July.

Before M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange. There appeared the following:

There appeared the following:

MONDAY S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg represented by Mr. Filip van Damme, consultant, residing in B-2000 Antwerpen, Museumsstraat 11/242, Belgium, acting as authorized signatory in his capacity as member of the Executive Committee.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

**Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name**

There is established by the sole shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of Incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of MONDAY FINANCE VEHICLE I, S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office**

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object**

The object of the Company is to operate, directly or indirectly, through Luxembourg and/or foreign companies and/or undertakings, a management consulting and technology services business.

The object of the Company includes the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies and/or undertakings, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its participations and of its asset portfolio.

The Company may carry on any commercial, financial and/or industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public, relating, directly or indirectly, to the operation of management consulting and technology services business. The Company may participate directly and/or indirectly in the establishment and development of any financial, industrial and/or commercial companies and/or undertakings in Luxembourg and/or abroad. It may render every assistance to the companies and/or undertakings forming part of the group of the Company, whether of a financial nature or not, such as, without limitation, the granting of loans or advances, providing guarantees or other forms of assistance. The Company may borrow in any form and issue bonds and notes whether or not convertible or exchangeable in shares of the Company or into shares of other companies.

The Company may enter into and perform under global alliances, marketing arrangements and any other contracts aimed at promoting and furthering the development and the operation of a management consulting and technology services group, including but not limited to actions involving or relating to staff of any and all companies and/or undertakings forming part of the group of the Company.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders voting in accordance with the quorum and majority rules provided by law.



## **Chapter II.- Capital, Shares**

### **Art. 5. Subscribed capital**

The issued capital of the Company is set at thirteen thousand United States Dollars (USD 13,000.-) divided into five hundred and twenty (520) shares, with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, all of which are fully paid up.

### **Art. 6. Shares**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

### **Art. 7. Increase and reduction of capital**

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

### **Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

## **Chapter III.- Board of Managers, Statutory Auditors**

### **Art. 9. Board of Managers**

The Company will be managed by a board of managers (referred to as the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

### **Art. 10. Meetings of the Board of Directors**

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of directors and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

### **Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors**

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

**Art. 12. Powers of the Board of Directors**

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 13. Delegation of Powers**

The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the shareholders at the next vote in writing or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 15. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any one Director or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory Auditors**

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

**Chapter IV.- Meeting of Shareholders**

**Art. 17. General Meeting of Shareholders**

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Procedure, Vote**

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Directors.

#### **Chapter V.- Financial year, Distribution of profits**

##### **Art. 20. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of July in every year and ends on the last day of June the following year.

##### **Art. 21. Adoption of financial statements**

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

##### **Art. 22. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**

##### **Art. 23. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### **Chapter VII.- Applicable Law**

##### **Art. 24. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party declares to subscribe for the number of shares and to paid in cash the amounts mentioned hereafter:

<i>Shareholders</i>	<i>Subscribed capital</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Amount paid-in</i>
MONDAY S.C.A.....	USD 13,000.-	520	USD 13,000.-
Total.....	USD 13,000.-	520	USD 13,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,300.- euros.

For the purpose of registration the corporate capital of USD 13,000.- is valued at EUR 13.175,23.

##### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of June 2003.

##### *Extraordinary General Meeting*

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, he have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to elect the following as Directors for a period ending at the annual general meeting to be held in 2003:

(i) Joseph Frank Brown, certified public accountant, PricewaterhouseCoopers, 1177, avenue of the Americas, New York, NY 10036, United States of America.

(ii) Thomas Alan Leipzig, certified public accountant, PricewaterhouseCoopers, 1177, avenue of the Americas, New York, NY 10036, United States of America.

(iii) Ronald Hauben, Attorney, 1301, avenue of the Americas, New York, NY 10019, United States of America.

(iv) Filip Van Damme, consultant, residing in B-2000 Antwerpen (Belgium), Museumsstraat 11/242;

(v) Adriaan Bruijs, consultant, residing in B-2000 Antwerpen (Belgium), Tabaksvest 42/32.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting to be held in 2003:

DELOITTE & TOUCHE FIDUCIAIRE S.A., 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

3. The registered office shall be at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte anglais:**

L'an deux mille deux, le seize juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

MONDAY S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, avec siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

représentée par Monsieur Filip van Damme, consultant, demeurant à B-2000 Anvers, Museumsstraat 11/242, Belgique,

agissant comme signataire autorisé en sa qualité de membre du Comité Exécutif.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les présents statuts d'une société qu'il déclare constituer:

### **Chapitre I<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi su 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination MONDAY FINANCE VEHICLE I, S.à r.l.

#### **Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

#### **Art. 3. Objet**

L'objet de la Société est d'opérer, directement ou indirectement, par les sociétés et/ ou entités luxembourgeoises et/ou étrangères, des activités de consultance de gestion et de services de technologie.

L'objet de la Société inclus la détention de participations, sous toutes formes, dans des sociétés et/ou entités luxembourgeoises et/ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, instruments de dette, bons de caisse et autres valeurs mobilières de toute sorte, ainsi que la détention, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ses participations et de son portefeuille.

La Société peut exercer toute activité commerciale, financière et/ou industrielle ou maintenir des établissements ouverts au public, en relation, directement ou indirectement, avec les activités de consultance de gestion et de services de technologie. La Société peut participer directement et/ou indirectement à l'établissement et au développement de toutes entreprises et/ou entités commerciales, industrielles et/ou financières, luxembourgeoises et/ou étrangères. La Société peut leur rendre toute assistance à des sociétés et/ou entités qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, que ce soit de nature financière ou non, telle que, mais sans limitation, l'octroi de prêts ou d'avances, de garanties en leur faveur ou toute autre forme d'assistance. La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations et bons de caisse, convertibles ou non en actions de la Société ou d'autres sociétés.

La Société peut entrer et participer à des alliances globales et arrangements de commercialisation et tous autres contrats dont le but est de promouvoir le développement et le fonctionnement d'un, groupe poursuivant des activités de consultation de gestion et de services de technologie, y non exclusivement inclus des actions visant ou impliquant les employés de toutes sociétés et/ou entités faisant partie du groupe de la Société.

En général, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision et effectuer toute opération, qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet.

#### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

### **Chapitre II.- Capital, Actions**

#### **Art. 5. Capital social**

Le capital émis de la Société est fixé à treize mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 13.000,-) divisé en cinq cent vingt (520) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

#### **Art. 6. Parts sociales**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cession ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

#### **Art. 7. Augmentation et réduction du capital social**

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

#### **Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### **Chapitre III.- Conseil de Gérance, Commissaires aux Comptes**

#### **Art. 9. Conseil de gérance**

La Société est administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

#### **Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des associés.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

#### **Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration**

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

#### **Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs**

Le Conseil d'Administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

#### **Art. 14. Conflit d'Intérêts**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### **Art. 15. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 16. Commissaire aux Comptes**

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

### **Chapitre IV.- Assemblée Générale des Associés**

#### **Art. 17. Assemblée Générale des Associés**

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Administrateurs aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil d'Administration, ou à défaut, par le ou les commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associées en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

#### **Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale**

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil d'Administration en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

#### **Art. 19. Procédure, Vote**

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil d'Administration.

### **Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 20. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et finit le dernier jour de juin de l'année suivante.

#### **Art. 21. Approbation des Comptes Annuels**

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tous associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

#### **Art. 22. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

### **Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 23. Dissolution, liquidation**

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

### **Chapitre VII.- Loi Applicable**

#### **Art. 24. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, déclare souscrire au nombre de parts sociales et libérer en espèces les montants ci-après énoncés:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
MONDAY S.C.A.....	USD 13.000,-	520	USD 13.000,-
Total.....	USD 13.000,-	520	USD 13.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Coût*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.300,- euros.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de USD 13.000,- est évalué à EUR 13.175,23.

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de juin 2003.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2003:

(i) Joseph Frank Brown, certified public accountant, PricewaterhouseCoopers, 1177, avenue of the Americas, New York, NY 10036, United States of America.

(ii) Thomas Alan Leipzig, certified public accountant, PricewaterhouseCoopers, 1177, avenue of the Americas, New York, NY 10036, United States of America.

(iii) Ronald Hauben, Attorney, 1301, avenue of the Americas, New York, NY 10019, United States of America,

(iv) Filip Van Damme, consultant, demeurant à B-2000 Anvers (Belgique), Museumsstraat 11/242;

(v) Adriaan Bruijs, consultant, demeurant à B-2000 Anvers (Belgique), Tobaksvest 42/32.

2. Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires indépendants et décide de nommer la personne suivante pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2002:

DELOITTE & TOUCHE FIDUCIAIRE S.A., 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

3. Le siège social est fixé à Luxembourg, au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connus du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. van Damme, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 64, case 12. – Reçu 128,37 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 août 2002.

G. Lecuit.

(63569/220/530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

**GENSAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 66.693.

L'an deux mille deux, le onze juillet.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GENSAT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 6 rue Jean Bertholet, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 924 du 22 décembre 1998. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 675 du 2 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Post, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bruno Garcin, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital autorisé d'un montant de LUF 11.867.300,- (onze millions, huit cent soixante-sept mille trois cents Francs Luxembourgeois) pour le porter de LUF 93.929.800,- à LUF 105.797.100,- (cent cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille et cent Francs Luxembourgeois) par la création de 118.673 (cent dix-huit mille six cent soixante-treize) actions.

2. Conversion en euros, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, du capital social souscrit et du capital autorisé actuellement exprimés en Francs Luxembourgeois et, conjointement, augmentation du capital souscrit à concurrence de 20.290,71 (vingt mille deux cent quatre-vingt-dix euros, soixante et onze cents) par prélèvement sur le poste «prime d'émission» pour porter le capital souscrit à 2.408.135,- (deux millions quatre cent huit mille cent trente-cinq euros) représentant 963.254 actions de 2,50 (deux euros, cinquante cents) de valeur nominale.

3. Conversion en euros, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, du capital autorisé actuellement exprimé en Francs Luxembourgeois et conjointement augmentation du capital autorisé par augmentation de la valeur nominale des actions à 2,50 (deux euros, cinquante cents) pour le porter à 2.644.927,50 (deux millions six cent quarante-quatre mille neuf cent



vingt-sept euros et cinquante cents) représentant 1.057.971 (un million cinquante-sept mille neuf cent soixante et onze) actions de 2,50 (deux euros, cinquante cents) de valeur nominale.

4. Modification subséquente des alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts et insertion d'un alinéa 3 et d'un alinéa 4, les alinéas 3 et 4 actuels devenant les alinéas 5 et 6:

«**Alinéa 1.** Le capital souscrit est fixé à deux millions quatre cent huit mille cent trente-cinq euros (2.408.135,-) représenté par neuf cent soixante-trois mille deux cent cinquante-quatre (963.254) actions d'une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (2.50) chacune.»

«**Alinéa 2.** Le capital autorisé est fixé à 2.644.927,50 représenté par 1.057.971 actions d'une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (2,50) chacune. Pendant une période de 5 ans à partir de la publication du procès verbal de la présente assemblée générale extraordinaire et pour un total de 94.717 actions (représentant la différence entre le capital autorisé et le capital souscrit), le Conseil d'Administration est autorisé, de la manière et aux conditions qu'il déterminera, (i) à consentir et à convertir lors de leur exercice des options de souscription des actions de la Société aux personnes s'occupant de la gestion de la Société ou de ses filiales et (ii) à émettre et à convertir lors de leur exercice des bons de souscription des actions de la Société. Ces options pourront être consenties et ces bons de souscription pourront être émis, puis exercés et les actions correspondantes émises sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription.

«**Alinéa 3.** Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.»

«**Alinéa 4.** Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article 5 des Statuts sera automatiquement adapté à la modification intervenue.»

5. Proposition d'augmentation de capital dont le montant et les modalités seront à définir par l'assemblée avec (i) décision sur une éventuelle prime d'émission, (ii) décision sur la quote-part minimale devant être souscrite pour que soit considérée comme effective l'augmentation de capital,

(iii) décision sur l'attribution aux actionnaires qui en auront fait la demande à titre réductible des actions non souscrites et, consécutivement, ouverture de la période de souscription pour une durée de 30 jours à compter de la présente assemblée.

6. Approbation éventuelle du désengagement de GENSAT AMERICAS S.A. (Art 57 LSC).

7. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées envoyées en date du 26 juin 2002.

Les copies des convocations afférentes sont déposées sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les neuf cent soixante-trois mille deux cent cinquante-quatre (963.254) actions représentant l'intégralité du capital social, 608.036 actions de la société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

Plus de la moitié du capital social étant présente ou représentée, la présente assemblée générale est dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale constate la conversion du capital social en euros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, de sorte que le capital souscrit est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt-sept mille huit cent quarante-quatre euros vingt-neuf cents (EUR 2.387.844,29).

L'assemblée décide d'augmenter conjointement le capital souscrit à concurrence de vingt mille deux cent quatre-vingt-dix euros soixante et onze cents (EUR 20.290,71) par prélèvement sur le poste primes d'émission pour porter le capital souscrit du montant de deux millions trois cent quatre-vingt-sept mille huit cent quarante-quatre euros vingt-neuf cents (EUR 2.387.844,29) à deux millions quatre cent huit mille cent trente-cinq euros (EUR 2.408.135,-), le capital souscrit étant ainsi représenté par neuf cent soixante-trois mille deux cent cinquante-quatre (963.254) actions d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (EUR 2,50).

Le montant de la prime d'émission a été certifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat du commissaire aux comptes de la société daté du 10 juillet 2002 et d'un bilan de la société au 31 décembre 2000.

Ledit certificat et une copie du bilan resteront, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau, les mandataires des actionnaires et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate la conversion du capital autorisé en euros, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, et décide d'augmenter conjointement le capital autorisé par augmentation de la valeur nominale des actions à deux euros cinquante

cents (EUR 2,50) pour porter le montant du capital autorisé à deux millions six cent quarante-quatre mille neuf cent vingt-sept euros cinquante cents (EUR 2.644.927,50), le capital autorisé étant ainsi représenté par un million cinquante-sept mille neuf cent soixante et onze (1.057.971) actions d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (EUR 2,50).

Le conseil d'administration est par conséquent autorisé à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé par l'émission supplémentaire de 94.717 actions d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (EUR 2,50) et est spécialement autorisé d'émettre de nouvelles actions sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport du conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier en conséquence les alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts qui seront désormais formulés comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à deux millions quatre cent huit mille cent trente-cinq euros (EUR 2.408.135,-) représenté par neuf cent soixante-trois mille deux cent cinquante-quatre (963.254) actions d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (EUR 2,50) chacune.»

«Le capital autorisé est fixé à deux millions six cent quarante-quatre mille neuf cent vingt-sept euros cinquante cents (EUR 2.644.927,50) représenté par un million cinquante-sept mille neuf cent soixante et onze (1.057.971) actions d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (EUR 2,50) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication du procès verbal de la présente assemblée générale extraordinaire (daté du 11 juillet 2002) et pour un total de quatre-vingt-quatorze mille sept cent dix-sept (94.717) actions (représentant la différence entre le capital autorisé et le capital souscrit), le conseil d'administration est autorisé, de la manière et aux conditions qu'il déterminera, (i) à consentir et à convertir lors de leur exercice des options de souscription des actions de la société aux personnes s'occupant de la gestion de la société ou de ses filiales et (ii) à émettre et à convertir lors de leur exercice des bons de souscription des actions de la société. Ces options pourront être consenties et ces bons de souscription pourront être émis, puis exercés et les actions correspondantes émises sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un alinéa 3 et un alinéa 4 à l'article 5 des statuts qui seront formulés comme suit, les alinéas 3 et 4 actuels devenant ainsi les alinéas 5 et 6:

«Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.»

«Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article 5 des statuts sera automatiquement adapté à la modification intervenue.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de proposer une augmentation de capital à concurrence d'un montant de un million deux cents mille euros (EUR 1.200.000,-) par l'émission de quatre cent quatre-vingt mille (480.000) actions d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (EUR 2,50) sans prime d'émission.

L'assemblée décide consécutivement d'ouvrir la période de souscription pour une durée de trente jours du 11 juillet 2002 au 11 août 2002.

L'assemblée décide que l'augmentation de capital proposée aura lieu si au moins 25% des actions à émettre auront été souscrites. Le conseil d'administration constatera la souscription de 25% des actions et convoquera une assemblée générale extraordinaire afin de procéder à la première augmentation de capital.

Une deuxième augmentation de capital aura lieu, sans délai, à la fin de la période de souscription à concurrence des souscriptions recueillies postérieurement à la première augmentation de capital. Si l'augmentation de capital initialement annoncée n'est pas entièrement souscrite, le capital ne sera augmenté qu'à concurrence des souscriptions recueillies.

L'assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires à partir du 11 août 2002, de sorte que la partie de l'augmentation de capital qui n'aura pas été souscrite par les anciens actionnaires pourra être souscrite à titre réductible par certains anciens actionnaires ou par des tiers.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide l'approbation du désengagement éventuel de la société dans GENSAT AMERICAS S.A.

#### *Intervention*

Le conseil d'administration représenté par M. Bruno Garcin lit le texte de la demande du mandataire de la société PALACIO INVESTIMENTOS & GESTAO, actionnaire de plus de 20% du capital social de la Société, dans laquelle il est demandé au conseil d'administration de la Société de proroger séance tenante la présente assemblée générale à quatre semaines conformément à l'article 67 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il formule toutes ses réserves sur la validité et régularité de cette demande.

Le Président constate que ni l'actionnaire PALACIO INVESTIMENTOS & GESTAO, ni en outre son mandataire ne sont présents à la présente assemblée. Le Président n'est, par conséquent, pas à même de constater les raisons qui ont motivé la demande de cet actionnaire.

Le Président constate encore que le conseil d'administration a convoqué la présente assemblée afin

(i) d'assurer principalement le besoin immédiat de financement de sa filiale, GENSAT FRANCE, dont le gérant, M. Farkas, a indiqué que cette dernière Société pourrait se voir contrainte de déposer son bilan, faute de financement complémentaire dans les jours qui suivent la présente assemblée

(ii) que, certains actionnaires ayant indiqué être disposés à verser immédiatement les fonds nécessaires à GENSAT FRANCE, le texte des résolutions proposées à la présente assemblée prévoyant notamment qu'une première partie de l'augmentation de capital permettant d'assurer ces besoins aurait pu être constatée dans le tous prochains jours,

(iii) que si la présente assemblée n'avait pas été annulée comme proposé, les actionnaires présents ou représentés ayant voté en faveur de ladite augmentation de capital auraient représenté plus de 66% des voix et auraient permis le déroulement de l'augmentation de capital,

(iv) que le report demandé, en interdisant de procéder à une telle opération dans le délai requis empêche par conséquent la mise à disposition par GENSAT INTERNATIONAL à GENSAT FRANCE des fonds nécessaires et met en péril la continuité de son exploitation,

(v) que M. Farkas, gérant de GENSAT FRANCE a indiqué, le 9 juillet 2001, successivement à MM. Garcin et Schillinger, qu'il avait eu le matin même une conversation téléphonique avec M. Smadja, représentant de PALACIO INVESTIMENTS, et appelé l'attention de ce dernier sur les risques de dépôt de bilan que faisait courir à GENSAT FRANCE le report de la présente assemblée et le risque encouru par voie de conséquence par GENSAT INTERNATIONAL et que PALACIO a déclaré en être consciente mais n'a pas souhaité changer de position et

(vi) que c'est donc délibérément et en pleine connaissance de cause que PALACIO a choisi de demander le report à quatre semaines de la présente assemblée, sans motiver par ailleurs sa décision.

En application de l'article 67 (5) les membres présents du conseil d'administration font droit à cette demande en se réservant tous droits quant à la validité et la régularité de la présente demande, mais s'estimant dans l'obligation de proroger la présente assemblée au 8 août 2002 à 11.30 heures et se tiendra à cette date à l'Etude ARENDT & MEDER-NACH, 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, Luxembourg.

En application de l'article 57 le conseil d'administration rend compte à l'assemblée des applications suivantes:

- 1) mission confiée à M. Farkas avec versement d'honoraires.
- 2) mission confiée à CAPITALACTION PARTNER Ltd prévoyant un versement d'honoraires.
- 3) convention de prêt avec M. R. Schillinger.
- 4) convention de prêt avec LUXFIN S.A.

Aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ 750 EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, A. Braquet, B. Garcin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 août 2002.

G. Lecuit.

(63578/220/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.

### **THAMES S.A., Société Anonyme.**

Registered Office: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

#### STATUTES

In the year two thousand two, on the eighth of August.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. THAMES TRUSTEES LIMITED, having its registered office at The Gate House, 25, Milburn Street, Dunedin, New Zealand,

here represented by Mrs. Rika Mamdy, employée privée, residing in Tuntange, by virtue of a proxy established on July 25, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Mrs. Rika Mamdy, prenamed, acting by virtue of a general proxy established on August 21, 1997, by virtue of a general power of attorney dated on December 7, 1999.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

### **Name-Registered Offices-Duration-Object-Capital**

**Art. 1.** Between the above mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of THAMES S.A.

**Art. 2.** The registered offices are in Luxembourg-City. The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand euros (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### **Management-Supervision**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board. The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

**Art. 8.** All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with

the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

#### **General meeting**

**Art. 14.** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the 2<sup>nd</sup> Monday of June at 9.00 a.m. and for the first time in 2003.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

#### **Business Year-Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>. The first business year begins today and ends on December 31<sup>st</sup>, 2002.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution-Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately one thousand nine hundred euros (1,900.- EUR).

#### *Subscription*

The shares have been subscribed to as follows:

1. THAMES TRUSTEES LIMITED, prenamed, three hundred and nineteen shares . . . . .	319
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one share . . . . .	1
Total: three hundred and twenty shares. . . . .	320

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand euros (32,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Extraordinary general meeting*

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1.- The company's address is fixed at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, 2<sup>nd</sup> Floor (c/o Charles Kaufhold, Avocat, Domiciliation).

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:  
a) NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, b) TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, having its registered office in Road Town, Tortola, BVI.

4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

*Meeting of the board of directors*

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. as managing director, having sole signatory powers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le huit août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. THAMES TRUSTEES LIMITED, ayant son siège social à The Gate House, 25, Milburn Street, Dunedin, Nouvelle Zélande,

ici représentée par Madame Rika Mamdy, administrateur de sociétés, demeurant à Tuntange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juillet 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par Madame Rika Mamdy, prénommée, agissant en vertu d'un pouvoir général établi le 21 août 1997, en vertu d'un pouvoir général daté du 7 décembre 1999.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination-Siège-Durée-Objet-Capital**

**Art. 1.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de THAMES S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir pour les propres besoins le commerce de valeurs de toute nature ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration-Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de juin à 9.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

### Année sociale-Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2002.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution-Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

#### Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. THAMES TRUSTEES LIMITED, préqualifiée, trois cent dix-neuf actions .....	319
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, une action .....	1
Total: trois cent vingt actions. ....	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, 2<sup>nd</sup> Floor (c/o Charles Kaufhold, Avocat, Domiciliation).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:

a) NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée,

b) TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, BVI.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI.

4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

#### Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., comme administrateur-délégué, ayant le pouvoir de signer seul.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Mamdy, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2002, vol. 14CS, fol. 26, case 12. – Reçu 320 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 août 2002.

G. Lecuit.

(63600/220/315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2002.